

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

R E C E P I S S E D E D E P O T

114, BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
CONSULTER PAR MINTEL LE R.C.S., LE BILAN DES STES
COMMERCIALES EN FAISANT LE : 36 29 22 22.
TEL : 70 05 05 40 (10 H - 12 H - 14 H 16 H)

ME ANDRE ORLHAC

AVOCAT
19 AVENUE DE RUSSIE
03700 BELLERIVE SUR ALLIER

V/REF :
N/REF : 57 B 32 / A-224

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTLUCON CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 19/04/95, SOUS LE NUMERO A-224,

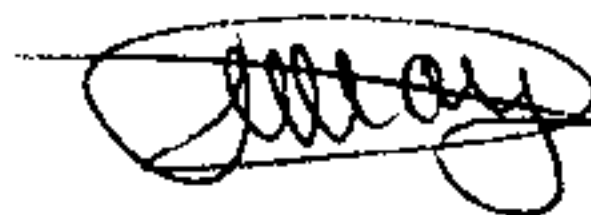
P.V. D'ASSEMBLEE DU 10/02/95

CHANGEMENT D'UN ADMINISTRATEUR

... CONCERNANT LA SOCIETE
MODELES ET MOULES POUR L'INDUSTRIE S.A.
SOCIETE ANONYME
5 RUE DE LA CHABANNE
03310 LAVAUT SAINTE ANNE

R.C.S MONTLUCON B 915 750 327 (57 B 32)

 LE GREFFIER



"2 M.I."
Modèles et Moules pour l'Industrie

Société Anonyme
au capital de 299.710 Francs

Siège Social : 5, rue de la Chabanne
LAVAUT SAINTE-ANNE - 03310 NERIS LES BAINS

RCS MONTLUCON B 915 750 327

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

REUNIE EXTRAORDINAIREMENT

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE,

et le DIX FEVRIER à 11 HEURES

au siège social, les actionnaires de la société "2 M.I." se sont réunis en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration Monsieur Daniel OGER.

Madame Jeanine OGER et Mademoiselle Hélène OGER, les actionnaires présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Le bureau de l'assemblée désigne pour secrétaire Madame Jeanine OGER.

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent actions sur les 205 actions de 1462 F chacune composant le capital social.

Le Président déclare en outre que Monsieur Michel MOUSSERIN, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué et est excusé.

L'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les copies et les récépissés postaux des lettres recommandées adressées à tous les actionnaires et au commissaire aux comptes.

JO HO DO